RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01527
Numéro SIREN : 792 289 233
Nom ou dénomination : 3A2U

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 3531

« 3A2U »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 11, rue du docteur Naudier
77 400 LAGNY SUR MARNE

R.C.S. MEAUX 792 289 233

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DES ASSOCIES

EN DATE DU 1er MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 1er mars, à 19 heures,

Les associés de la société « 3A2U », société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, divisé en mille cinq cents parts sociales de cinq euros, dont le siège social est à LAGNY SUR MARNE (77400), 11 rue du docteur Naudier, se sont réunis dans les locaux de la société, sur convocation du gérant, Monsieur Jean-Charles BAUVE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BAUVE. Le président constate à la lecture de la feuille de présence que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Jean-Charles BAUVE en qualité de gérant
- Nomination de Madame Camille PYZ-BAUVE en qualité de gérante ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est disposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- Le double des convocations ;
- Les pouvoirs éventuels des associés représentés par des mandataires ;
- Le rapport du gérant ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il est rappelé alors que ces différentes pièces ont été tenues à la disposition des associés dans les délais légaux.

Il est donné ensuite lecture du rapport de la gérance ; puis le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont présentées et après plusieurs échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Démission du gérant

L'assemblée générale a pris acte de la démission à compter de ce jour de ses fonctions de gérant de la société de Monsieur Jean-Charles BAUVE et décide de nommer en remplacement Madame Camille PYZ-BAUVE qui devient gérant de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie de la présente pour accomplir les formalités juridiques prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.



Madame Camille PYZ-BAUVE
Bon pour acceptation des fonctions de gérant